

Proposition de décret de l'école Robert François : Rue Alphonse Parent, 20 à 7100 Haine-Saint-Pierre

Thème : Mise en place d'un cours d'actualité en vue de la création d'un journal numérique trimestriel au sein de l'école.

Article 1 – Champ d'application :

Le présent décret sera appliqué au sein de chacune des classes de 5^e et 6^e années des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 2 :

Face à une société complexe et en constante évolution, il nous semble important de nous interroger sur les événements qui s'y déroulent.

Par ailleurs, le quotidien dans les pays étrangers doit nous intéresser en tant que citoyens du monde.

L'école nous paraît un lieu idéal pour développer une vision claire, critique et augmentée de la société qui nous entoure afin d'y trouver notre place.

Si nous désirons transmettre une image documentée de notre environnement, concevoir ensemble un journal varié d'informations est une activité scolaire enrichissante.

Article 3 :

Ce journal numérique permet :

- De favoriser notre sens critique
- De favoriser la tolérance et la solidarité en tissant des liens avec les autres
- D'utiliser l'outil numérique
- D'améliorer notre expression orale lors de la présentation aux classes de notre école
- D'améliorer, encore notre collaboration au sein du degré supérieur
- D'agrandir nos connaissances historiques, géographiques, artistiques, culinaires, culturelles, littéraires, ...

Article 4 : Organisation du travail (vendredi après-midi une semaine sur 2)

1. Travail en groupe classe pour le choix du thème à aborder
2. Partage des tâches à accomplir
3. Travail écrit collaboratif entre les 5^e et 6^e années
4. Mise en page et conception du journal numérique trimestriel
5. Publication et présentation aux classes de l'école
6. Lien numérique proposé aux publics extérieurs

Article 5 : Entrée en vigueur

Celle-ci est fixée au premier trimestre 2023